Bibliothèque cantonale Sion

№ 40 — 4me année | Le numéro : 5 centimes | Mardi 3 Avril 1906

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations

paraissant à SION le mardi, jeudi et samedi

ABONNEMENTS:

L'abonnement est payable par semestre (6 mois)

	année	semestre	3 mois
Valais et Suisse	6.50	3.25	2.—
Etranger (envois des 3 numéros de la semaine . .	11.—	5.50	3.—
Cafés, Hôtels et Pensions	4.80	2.40	1.50

Le Journal est envoyé gratuitement à l'essai, pendant 15 jours à toute personne qui en fera la demande.
Le „BULLETIN OFFICIEL" est joint en supplement au prix de fr. 0.60 par semestre.

Administration & Expédition :
SION IMPRIMERIE GESSLER, Rue de la Dent-Blanche, SION

On peut s'abonner en tout temps, soit à l'Administration du « Journal », soit dans les bureaux de poste.

Les annonces et réclames sont reçues directement par l'Administration du « Journal. »

Annonces :

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace .	0.10	0.15	0.20
Minimum (5 lignes) . . .	50 cts.		
Réclames	40 cts.		

L'abonnement à l'année 1906 donne droit à l'insertion gratuite d'une annonce de 10 lignes, à paraître sous la rubrique des petites annonces. — Les annonces sont reçues à toute heure aux bureaux du «Journal».

Grande Loterie de Capitaux

garantie légalement par le haut Gouvernement de **Hambourg** 532

600000

Marcs ou Frcs. 750,000

comme gros lot sont offerts en cas le plus heureux par la Nouvelle Grande Loterie de Capitaux, garantie par l'Etat de Hambourg. — Mais en tous cas:

1 Prime de Marcs	300000
1 Lot de Marcs	200000
1 Lot de Marcs	100000
2 Lots de Marcs	60000
2 Lots de Marcs	50000
1 Lot de Marcs	45000
2 Lots de Marcs	40000
1 Lot de Marcs	35000
2 Lots de Marcs	30000
7 Lots de Marcs	20000
1 Lot de Marcs	15000
11 Lots de Marcs	10000
36 Lots de Marcs	5000
83 Lots de Marcs	3000
160 Lots de Marcs	2000
428 Lots de Marcs	1000
583 Lots de Marcs	300
26890 Lots de Marcs	169
16451 Lots de Marcs	200, 144, 111, 100, 78, 45, 21.

Nous remarquons expressément encore une fois, que la Loterie de Hambourg est sous la surveillance de l'Etat et que les lots sont garantis par l'Etat. Nous prions donc de ne pas comparer cette loterie avec les loteries privées, où cette sûreté n'est pas offerte. —

La Loterie de Capitaux bien importante, autorisée par le haut Gouvernement d'Etat Hambourg et garantie par la propriété totale d'Etat contient 92,000 billets dont 44.655 doivent gagner avec sûreté. Le capital á gagner dans cette loterie est plus de

11,250,000 Francs.

L'arrangement favorable de cette loterie d'argent est de telle manière que tous les 44,655 prix et les 8 primes extraordinaires indiquées ci-dessus seront décidés avec sûreté en 7 classes successives. — Le Lot principal de la première classe peut monter en cas le plus heureux event: à Marcs 50,000, dans la 2e classe Marcs 55,000, monte dans la 3e à Marcs 60,000, dans la 4me à Marcs 65,000, dans la 5me à Marcs 70,000, dans la 6me 80,000, et dans la 7me à évent. Marcs 600,000, mais en tous cas à 300,000, 200,000, Marcs, etc. — La maison de commerce nommée au pied invite par la présente respectueusement à s'intéresser dans cette Grande loterie de Capitaux.

Les personnes désirant donner des ordres sont priées d'y ajouter les montants respectifs en Billets de Banque de Suisse, ou de tous pays européen, ou le plus commode sera d'envoyer l'argent par mandat de poste international, Bons de Poste française timbré-poste ou à désir contre remboursement.

Pour le tirage de la première classe coûte

1 billet original entier	Fr. 7.50
1 demi-billet original	„ 3.75
1 quart de billet original	„ 1.90

Le prix des billets des classes suivantes et aussi la distribution de tous les prix et dates des tirages, enfin tous les détails on peut voir du plan officiel. — Chacun recevra entre ses mains les billets originaux pourvus des armes d'Etat, et en même temps le plan officiel des tirages, où l'on verra tous les détails nécessaires. De suite après le tirage chaque intéressé recevra la liste officielle des primes tirées, pourvues des armes d'Etat. Le paiement des lots se fera selon le plan promptement, sous la garantie de l'Etat. Les prix sont payables en Monnaie allemande. En cas que contre notre attente, le plan des tirages ne convienne pas à un des intéressés, nous sommes bien prêts à prendre retour avant le tirage les billets qui ne convi.ncnt pas et restituer le montant reçu. Nous prions de bien vouloir nous envoyer les ordres le plus promptement possible mais en tous cas avant le

25 Avril 1906.

Valentin & Cie
Maison de Banque
HAMBOURG
Ville libre, Allemagne

Si l'on désire, le plan officiel des tirages est envoyé gratuitement d'avance.

CACAO SOLUBLE SUCHARD
PRÉPARATION INSTANTANÉE DIGESTIF ET FORTIFIANT

Thés de Ceylan de Chine 467
Maison E. STEINMANN
Thés en gros
● GENEVE ●
Demandez ce thé à votre épicier

Dans les magasins DU
„MERCURE"
Grand choix de
Chocolats
toujours très frais
des maisons les plus renommées
LINDT
SPRÜNGLI
KOHLER
PETER
NESTLÉ
LUCERNA
CAILLER
SUCHARD
KLAUS
FREY
VILLARS
etc.
CACAO
THÉ
ouvert et en paquet
SPÉCIALITÉ:
CAFÉS
fraîchement torréfiés
Le café est moulu gratuitement
Succursale du „Mercure"
Maison spéciale pour les cafés
Rue de Lausanne, 2,
A
SION
526
H 2718 X
5% d'escompte en timbres-rabais

436
E. PÆRL & Co BIENNE
CHAUFFAGES CENTRAUX
de tous systèmes
Eau chaude, Vapeur à basse pression etc.

L'emplâtre Rocco
le remède souverain contre le **Rhumatisme.** Fr. 1.25 dans les pharmacies. 01

Maison d'expédition de draps
MULLER-MOSSMANN, Schaffhouse
Le plus grand commerce de la Suisse en étoffes pour vêtements d'hommes et enfants. Achats directs dans les fabriques les plus importantes d'Angleterre Belgique et Allemagne. Envoi aux particuliers aux prix du gros. A 4 fr. 50 déjà, étoffes en laine peignée et cheviotte, garanties pure laine et solides. Dans les prix plus élevés, toujours magnifique nouveautés. 20 % meilleur marché que les commandes faites aux voyageurs. 507
200 collections à disposition. Service consciencieux, ce que prouvent mille attestations reçues, Echantillons et marchandises envoi franco.

LA TISANE FRANÇAISE
reconstituante
des Anciens Moines
guérit radicalement toutes les maladies d'estomac, du foie et des intestins ; gastrites, dyspepsies, digestions difficiles, etc.
Elle chasse la bille les glaires, les rhumatismes, les vices du sang et des humeurs. Cette bienfaisante, **Tisane Frrançaise des Anciens Moines** composé. avec des plantes des Alpes et du Jura est dépurative, laxative, apéritive, antibilleuse fortifiante et antirhumatismale. Approuvée par la Société d'Hygiène de France
Le flacon (avec brochure explicative) **4.50**, par 3 flacons **12 francs**. En vente dans toutes les pharmacies et au Dépôt principal, DEROUX, pharmacien à Thonon-les-Bains, qui expédie franco. Dépôt à Sion. Pharmacie Pitteloud 316

Il n'y a que les célèbres **Tablettes Wybert,** délicieuses comme goût, calmant l'irritation de la gorge dissolvant les glaires catarhales pour réunir les suffrages unanimes de tous les **Fumeurs.**
Seulement en boîtes à Fr. 1.— dans toutes les pharmacies.
Chaque boite doit porter la marque déposée : **„Aigle avec violon"**

BÈGUES 504
ne peuvent trouver guérison certaine et durable qu'à **l'Institut Château de Mayenfels,** *Pratteln près Bâle.* **Pas de rechûtes.** *L'établissement approprié pour de longs séjours, donne, avec une excellente éducation, l'enseignement sur toutes les matières, spécialement dans les langues modernes,* **Seul établissement de ce genre en Europe.** - *Prospectus gratis, Directeur : Th. Jacobs*

Le véritable
ONGUENT DU SAMARITAIN
ne se trouve qu'à la
PHARMACIE GERMOND
rue du Centre 12, Vevey. *Guérit toutes les blessures, la boîte, 2 fr.; la petite boîte d'essai 50 ct.* — Evitez les contrefaçons. 363

DEMANDEZ PARTOUT les
Encres d'Aarau
de SCHMUZIGER & Cie 475
Reconnues les meilleures.

Mad. Fourcade
23, quai des Bergues, Genève.
SAGE-FEMME
Maladies des femmes
Consultations — Pensionnaires 480

ATTENTION
mérite **la combinaison de valeurs à lots, autorisées par la loi** que **chacun** peut se procurer contre payements mensuels, de 4, 5, 8 et 10 fr ou au comptant, auprès de la maison spéciale soussignée. Lots principaux de Fr. 600,000, 300,000, 250,000 200,000, 150.000, 100,000, 75,000, 50,000, 25,000 10,000 5,000, 3,000 etc., etc., seront tirés et les titres d'obligations seront remis successivement à l'acquéreur.
Pas de risque, chaque obligation sera remboursée pendant les tirages présents ou ultérieurs. 493
Les prochains tirages auront lieu ; 1er, 15 et 20 avril, 1er et 15 mai, 1er, 15, 20 et 30 juin.
Les prospectus seront envoyés, sur demande gratis et franco, par la
Banque pour obligations à primes
à BERNE, Rue du Musée, 14.

En 2-8 jours
les *goîtres* et toutes *grosseurs au cou* disparaissent: 1 flac. à **fr. 2.20** de mon *eau antigoitreuse* suffit. Mon *huile pour les oreilles* guéri tout aussi rapidement *bourdonnement* et *dureté d'oreilles,* 1 flacon **fr. 2.20**:
S. FISCHER, méd.
à Grub Appenzell Rh.-E.) 76

Madame **C. Fischer à Zurich,** ruedu Théâtre 20, envoie franco et sous pli, contre 30 cent en timbres, sa brochure traitant de la 89
Chute des cheveux
et du grisonnement prématuré, de leurs causes en général et des moyens d'y remédier.

Feuilleton de la *Feuille d'Avis du Valais*

(36)

Une erreur judiciaire

XVIII

— Il y avait, ajouta Jennings, quelque chose de si extraordinaire dans l'extérieur et les manières de cet homme, qu'instinctivement je ramassai le chiffon de papier sur lequel quelques mots étaient écrits et je l'enfermai dans un tiroir de mon bureau. Lorsqu'un agent de police de Baltimore vint m'interroger, je lui dis tout ce que je savais et lui donnai le papier.

De nouveau M. Dunbar s'avança plus près des jurés. il leur montra le fragment d'enveloppe mentionné plus haut et sortit de sa poche un second morceau. Les déchirures s'adaptaient exactement et aux yeux de tous, il étala ces mots soulignés: «Dernier testament de Robert Luke Darrington.» Un des bords du papier était noirci, ayant été légèrement atteint par la flamme.

Lucullus Grantlin se présenta ensuite à la barre. C'était un homme âgé, plein de dignité, auquel M. Dunbar serra la main.

A la vue de cette tête blanche, le cœur de Béryl s'arrêta de battre. «Tout est perdu, pensa-t-elle, si ma mère au cours de sa dernière maladie a parlé de son fils au docteur!»

L'imminence du danger étouffa son orgueil; elle fit signe à M. Dunbar de s'approcher d'elle. Lui saisissant la main, elle le força à s'incliner jusqu'à ce que leurs deux têtes se touchassent. Alors, elle murmura à son oreille:

— Pour l'amour de Dieu, ne violez pas les secrets d'une mourante; soyez généreux, je vous en supplie, ne faites pas sortir ma mère de sa tombe, ne questionnez pas le docteur Grantlin!...

Elle lui serrait la main d'une étreinte glaciale et convulsive. Il répondit:

— Si je renvoie ce témoin, me direz-vous la vérité? Me livrerez-vous le nom de l'homme que je poursuis? Voulez-vous avoir confiance en moi?

— J'ai dit tout ce que j'avais à dire. Je suis innocente, je ne puis rien ajouter de plus.

Elle lâcha la main de l'avocat et retomba sur le dossier de sa chaise, en fermant les yeux.

Le docteur Grantlin commença:

— Je suis en route pour la Havane et me suis arrêté ici à la demande de M. Dunbar. J'ai vu l'accusée en août dernier, lorsqu'elle m'appela auprès de sa mère malade. Après avoir examiné cette dernière, je reconnus qu'une opération était nécessaire. Je conseillai à la malade de se laisser transporter à l'hôpital, où un chirurgien spécialiste lui donnerait ses soins. Mes clientes alors ne purent s'y décider. Un jour, en octobre, la jeune fille vint me trouver pour régler une dizaine de visites arriérées et me demanda si quelques semaines de retard était de nature à augmenter les risques de l'opération. Je l'assurai quelle était urgente et lui conseillai avec insistance de faire emmener sa mère à l'hôpital, lui offrant de la faire admettre moi-même sans retard. Elle paraissait très peinée, très inquiète, et me déclara qu'elle avait l'espoir de recevoir, sous peu, une somme assez considérable, en paiement de quelques dessins d'art qui lui vaudraient un prix.

Elle revint une semaine plus tard et je lui donnai un médicament pour diminuer la nervosité de sa mère. Alors, avec une certaine excitation, elle me dit qu'elle partait pour le Sud, par l'express du soir, afin d'implorer du père de sa mère, qui était riche, mais avait renié et déshérité sa fille après son mariage, les cent dollars nécessaires à l'opération.

Elle me demanda un certificat sur la situation de la malade et l'urgence qu'il y avait à la mettre entre les mains du chirurgien. J'écrivis ce qu'elle me demandait et, tandis qu'elle se tenait debout, regardant par-dessus mon épaule, elle me dit:

Docteur, croyez-vous aux pressentiments?... J'en ai un cruel, qu'il arrivera un malheur si je quitte ma mère, et cependant elle me prie, m'ordonne même d'aller là-bas. Je dois lui obéir mais la démarche est si humiliante que je ne puis m'enpêcher d'en être épouvantée!... Je ne serai pas longtemps absente, je vous serais infiniment reconnaissante de veiller sur elle pendant ce temps? Si son père refuse de donner les cents dollars, je la ferai mener à l'hôpital à mon retour. Je n'ai plus revu l'accusée jusqu'au moment où je suis entré dans cette salle. Je rendis visite à Mrs Brentano plusieurs fois mais son état s'aggrava rapidement. Une nuit la semaine suivante, à minuit, la sonnette me réveilla; une femme me remit une lettre de la jeune fille en contenant une autre pour sa mère.

Lorsque j'eus pris connaissance de celle qui m'était adressée, et dans laquelle elle m'apprenait son arrestation, je fus peiné et attristé au delà de toute expression, car je ne pouvais admettre un instant l'idée d'un crime commis par cette créature à l'âme si noble, je me reprochai amèrement, et le fais encore bien davantage à l'heure présente, de ne pas lui avoir prêté l'argent qui lui manquait.

Je fis néanmoins tout ce qui était humainement possible pour alléger les souffrances de Mrs Brentano. Mais sa constitution délicate était minée, et rien ne pouvait la sauver. Elle était heureusement dans le délire, et n'a jamais su ce qui retenait sa fille loin d'elle, car je gardai la lettre qui lui était adressée. Juste avant sa fin, elle reprit connaissance et écrivit quelques lignes que je fis transmettre à l'accusée.

D'après ce que je sais de miss Brentano, je la retiens pour la plus pure, la plus noble et la plus admirable créature que j'aie jamais vue. Elle subvenait aux besoins de sa mère et aux siens, uniquement par son crayon, et je ne connais aucune femme qui puisse lui être comparée.

— Vous qui avez connu cette famille, supposez-vous l'existence d'un tiers intéressé à la disparition du testament du général.

— Non; ces deux dames vivaient isolées, paraissant n'avoir aucune relation avec le monde extérieur. Je ne crois pas qu'elles aient eu des parents .Le seul nom que j'entendis prononcer à Mrs Brentano au cours de sa maladie fut celui d'«Ignace»; puis elle parlait souvent souvent de sa chérie, de sa chère enfant.

— Avez-vous jamais vu un homme rendre visite à l'accusée? Eûtes-vous l'impression que quelqu'un la courtisât?

— Je n'ai jamais vu personne auprès de ces deux dames.

En janvier, je reçus une lettre de l'accusée. Je sollicite de la cour la permission de lire cette lettre:

« Cellule pénitentiaire.

» Au nom de mes chers morts, que je rejoindrai bientôt, je désire vous remercier, docteur Grantlin, des bons soins que vous avez donnés à ma mère chérie et tout spécialement des égards que vous avez eus pour sa dépouille mortelle. La certitude qu'elle a été traitée avec tant de dévouement et qu'elle repose sous la pierre qui abrite vos propres parents est le seul rayon de soleil qui éclaire, à l'heure actuelle, ma misérable existence. Je vais être jugée bientôt, pour l'horrible crime que je n'ai pas commis; les charges contre moi sont si lourdes, les circonstances que je ne puis expliquer me sont si défavorables, la conviction que l'on a de ma culpabilité est si générale que je n'ai aucun espoir d'être acquittée. Je me prépare donc à la mort!

à suivre

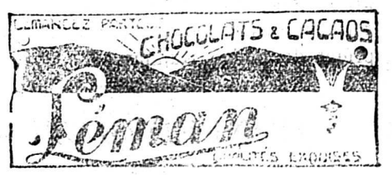

Bulletin politique

Amen

La conférence d'Algésiras est terminée. C'est la grande nouvelle politique du jour.

Elle a été si longue, cette fameuse conférence qu'on ne s'attendait plus à en voir la fin. C'est qu'il en a fallu de diploma...scie pour concilier les prétentions de la France aux susceptibilités de l'Allemagne.

Enfin l'accord est complet sur tous les points. Il a été enregistré dans la séance plénière qui a été tenue samedi après-midi.

La répartition des ports de police est réglée de la manière suivante: aux Espagnols, Tetuan et Larache; aux Français et aux Espagnols, la police mixte de Casablanca et de Tanger; aux Français, quatre autres ports: Mogador, Safi, Mazagan et Rabat.

La durée de l'arrangement sur la police est fixée à cinq ans à partir de la date de la ratification.

L'arrangement de la Banque comporte la cession à la Banque du droit de préférence contre deux parts du capital, ce qui fera pour la France trois parts, chacun des autres pays en ayant une seule, les droits appartenant aux porteurs de l'impôt français de 1904 étant conservés et reconnus.

La question des censeurs reste résolue comme on l'avait primitivement proposé. La banque aura quatre censeurs, désignés par la Banque d'Angleterre, la Banque de France, la Banque impériale allemande et la Banque d'Espagne.

Et maintenant de la France et de l'Allemagne on se demande qui est le vainqueur et qui est le vaincu:

«Ni vainqueur ni vaincu» disait hier le «Temps qui réflète toujours d'une manière impartiale l'opinion française.

Pour bien se rendre compte de tout, il faut remonter à l'origine du conflit. Il y a un an qu'il avait éclaté à la suite du voyage de Guillaume II à Tanger.

La France s'était arrangée avec l'Angleterre pour avoir la haute main sur le Maroc. L'Allemagne ne l'entendait pas ainsi, d'autant plus que l'arrangement avait été conclu sans qu'elle fut consultée.

Elle exigea que la question du Maroc fut soumise à une conférence internationale et comme la France se souciait fort peu d'avoir à recommencer une guerre avec sa puissante rivale ,elle fila tout doux à Algésiras.

En ce sens ,elle a incontestablement subi un échec.

Toutefois la diplomatie allemande n'a pas non plus obtenu tout ce qu'elle désirait de la conférence; ici elle a subi un demi-échec; car la France a obtenu jusqu'à un certain point la reconnaissance de sa situation spéciale au Maroc et cela grâce à l'appui des délégués des autres puissances.

La France est privilégiée sous le rapport de la Banque; de plus, les officiers de police de la plupart des ports seront français comme on l'a vu plus haut.

Il est vrai que ces officiers seront soumis à un inspecteur général ni Français, ni Allemand mais choisi par les puissances dans un pays neutre, la Hollande ou la Suisse.

Cet inspectorat consacre le principe du contrôle international du Maroc. C'était là le but principal que cherchait l'Allemagne .

Mais puisque tout le monde est content ou semble l'être, répétons la maxime: «Tout est bien qui finit bien» et Amen.

* * *

Une proclamation de François-Joseph

Une proclamation de François-Joseph aux Hongrois vient d'être lancée pour donner les raisons qui font remettre les élections à plus tard; elle va être répandue dans tout le pays.

Le gouvernement ne se propose pas d'employer la force pour incorporer les recrues ou pour faire rentrer les impôts; mais il poursuivra en justice tous ceux qui empêcheront le recrutement volontaire ou le payement volontaire des contributions et tous ceux qui signeraient un manifeste de l'opposition critiquant la proclamation du roi Ce manifeste et les journaux qui le publieraient seraient d'ailleurs saisis; on saisirait aussi les fonds que réuniraient les comités d'opposition s'intitulant «comités du salut public.»

On confirme la nouvelle de la retraite prochaine du ministre de l'intérieur ,M. Kristoffy, qui va faire dans toute la Hongrie une grande agitation en faveur du suffrage universel .On désigne comme son successeur l'ex-préfet de police Rudnay.

CONFEDERATION

Chambres fédérales

A propos de l'interpellation du conseiller national Daucourt et d'un certain nombre de députés neuchâtelois et du Jura bernois, sur le cas du colonel Fisch dont nous avons parlé vendredi, le conseiller fédéral Muller, chef du département militaire a fait les déclarations suivantes :

«Le Conseil fédéral a été le premier a s'émouvoir de l'incident dont parle M. Daucourt. Pour ma part, dès que j'ai eu connaissance de la chose, j'ai ordonné au colonel Fisch de se justifier dans un mémoire qu'il aurait à m'adresser. J'ai ce mémoire en mains et je le transmettrai immédiatement, avec mon préavis, au Conseil fédéral. Ce dernier décidera à bref délai. Mais je puis déclarer aujourd'hui déjà que l'autorité exécutive de la Confédération réprouve hautement les paroles et les actes de M. Fisch et qu'elle les désavoue.

Le colonel Fisch a allégué, à sa décharge, qu'il ne s'agissait en l'espèce que d'une supposition personnelle, d'un exemple destiné à mieux illustrer la situation; il dit encore que d'autres avant lui avaient traité d'éventualités analogues, soit dans des ouvrages, soit dans des conférences. Je ne le conteste pas. Mais le colonel Fisch a complètement perdu de vue que ce qui convient à l'un ne convient pas nécessairement à l'autre et que, dans sa situation ,il était tenu à une plus grande réserve que n'importe qui.

Je ne doute pas que mon officier d'état-major n'ait agi en l'espèce avec la meilleure foi du monde; mais il a agi, il faut en convenir, avec une inconcevable légèreté. M .Fisch a cru utile de faire jouer un rôle à la France dans sa supposition. C'était superflu. Ce l'était d'autant plus que le rôle prêté à notre voisine était assez étrange. Le conférencier aurait dû se dire qu'en citant l'exemple d'une invasion française sur notre territoire, il blessait les sentiments d'une nation qui est notre amie et qui nous a donné à maintes reprises des preuves de son amitié.

M. Fisch prétend qu'une telle invasion est un des thèmes d'enseignement à l'école de guerre; je crois qu'il aurait peine à le prouver. Pour ma part, je déclare n'en rien savoir. En tous cas, ni le Conseil fédéral, ni les Chambres n'ont de motif pour supposer que pareille chose soit possible, et j'estime que nous ferions grandement injure à la France en la croyant capable de songer à violer notre neutralité. Nous n'avons en cela aucun communauté d'idées avec le colonel Fisch.

Cette supposition n'est d'ailleurs pas la seule invraisemblance que contienne la conférence de cet officier. Je n'ai, je pense, pas besoin de rappeler ici que l'armée suisse est destinée à la défense du territoire tout entier et que jamais nous n'avons songé à abandonner à l'ennemi les cantons-frontière. Les honorables députés du Jura peuvent se tranquilliser à cet égard. Ne nous exagérons donc pas l'importance ni la portée d'un discours et tâchons de conserver notre sang-froid. Soyez assurés que nous saurons prendre les mesures que la situation nécessite.»

* * *

La session a été close samedi. Le Conseil national a voté un crédit de fr. 1.950.000 pour la construction d'un hôtel des postes et des télégraphes à la Chaux de Fonds.

Le Conseil des Etats a renvoyé à la commission la divergence concernant la liquidation du fond des chemins de fer; il a définitivement adopté l'arrêté sur la dérivation à l'étranger des forces hydrauliques. La discussion du projet de revision de l'assurance militaire est renvoyée à la prochaine session.

La houille blanche

On annonce que les négociations engagées entre le gouvernement du Tessin et la Confédération, en vue de l'acquisition par cette dernière des forces motrices du Tessin, sont près d'aboutir.

L'accord est des plus avantageux pour le canton du Tessin, la Confédération lui assurant une indemnité fixe de 300,000 fr. et une indemnité annuelle de cent mille francs pour une période de soixante années.

La Suisse et le Maroc

M. Perez Caballero, second délégué espagnol ayant demandé des modifications dans la rédaction des articles qui maintiennent la valeur libératoire de la monnaie espagnole au Maroc ,aucune objection n'a été faite ,sauf par les Marocains, qui ont déclaré que la monnaie espagnole empêchait l'assainissement de la monnaie nationale. Les Marocains ont fait encore une objection à l'article 1er du règlement des travaux publics, déclarant qu'ils voulaient avoir toute liberté d'aliéner les travaux publics.

La conférence passa outre à cette objection et adopta le projet.

Les Marocains demandèrent que le projet de police fût traduit en arabe pour être envoyé à Fez.

Comme on le sait ,le projet désigne la Suisse comme nationalité de l'inspecteur. Le délégué hollandais déclara que le gouvernement de la reine n'aurait donné son assentiment au choix d'un officier supérieur néerlandais qu'au cas où l'unanimité de la conférence eût été obtenue en faveur de cette idée et si c'eût été une condition «sine qua non» de l'entente; mais l'unanimité n'existant nullement, la reine n'aurait pas consenti au choix d'un officier néerlandais.

VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

(Séance du 30 mars.)

Le Conseil d'Etat accorde son approbation à l'acte d'emprunt de 40,000 francs contracté par la municipalité et la bourgeoisie de Chamnéry auprès de la caisse hypothécaire et d'épargne du canton.

— Vu les recommandations des évêchés de Sion et de Lausanne et Genève et les conditions acceptées par M. le Rd curé doyen Berset, au nom de la société des catholiques romains de Neuchâtel, le Conseil d'Etat autorise la dite société à établir en Valais le siège de la loterie qu'elle se propose d'émettre en faveur de la construction de l'église catholique de Neuchâtel.

— Est approuvé le règlement sur la jouissance des avoirs bourgeoisiaux de la commune de Grengiols .

— M. le professeur H. Willa est nommé directeur du théâtre de Brigue.

Assemblée primaire de Sion

Compte et budget. — Nos trottoirs. — Les fêtes du Simplon. — Le quartier agricole. — Confiseurs et repos du dimanche. — Route des mayens .

Dimanche, 1er avril, l'assemblée primaire s'est réunie à l'hôtel de ville pour examiner les comptes et le budget de la municipalité et divers objets à l'ordre du jour.

Les comptes sont adoptés sans observation.

M. le Dr Armand de Riedmatten demande quelques explications au sujet de la construction du lazaret d'isolement. Les explications désirées lui sont fournies par M. Ribordy, président.

M. Dufour, architecte, formule quelques critiques, entre autres au sujet de la largeur excessive de certains trottoirs et d'une manière générale, il demande le remaniement du règlement de construction.

M. Ribordy répond que la question des trottoirs est une question technique et plutôt une affaire d'appréciation. La mode tend à être aux trottoirs larges. Cependant le Conseil examinera les observations présentées. Le règlement de construction sera révisé.

* * *

Le budget pour 1906 est adopté; il prévoit — ainsi que nous l'avons déjà annoncé — une somme de fr. 4000 pour les fêtes du Simplon.

Comme le dit très bien M. Ribordy, si nous voulons profiter des avantages futurs que nous offre l'ouverture du Simplon, il faut nous montrer, il faut nous faire connaître pour lier des relations amicales avec nos voisins de la Haute-Italie; ces relations amicales se changeront par la suite en relations commerciales qui doivent contribuer à la prospérité du pays.

* * *

L'assemblée primaire du 26 mars 1905 avait décidé d'inviter le Conseil municipal à étudier la question de la création d'un quartier des écuries ou quartier agricole à l'endroit dit: «Sous le Scex.»

Il est donné lecture du rapport du Conseil à ce sujet.

La dépense totale pour l'établissement de ce quartier qui sera une œuvre de bonne édilité, est prévue à fr. 65,878.35. Toutefois, le département fédéral de l'agriculture a déjà accordé en principe une subvention à cet effet. Le Conseil l'estime au minimum au 20%; d'autre part, la revente des terrains expropriés doit produire une somme assez considérable en sorte qu'il ne resterait à la charge de la municipalité qu'une somme de fr. 25,202.85 à répartir sur deux ou trois budgets.

Le Conseil municipal propose donc à l'assemblée primaire de décider la création d'un quartier agricole et de l'autoriser à exproprier le terrain nécessaire.

Lorsque les plans et devis définitifs auront été établis, l'assemblée primaire sera de nouveau convoquée pour les approuver.

La création du quartier agricole sera commencée l'hiver prochain.

Les propositions du Conseil sont votées à l'unanimité .

* * *

A la suite d'une pétition d'un confiseur accompagnée de celle d'un certain nombre de pères de familles, le Conseil a décidé la revision de l'art. 3, lettre b) du règlement concernant le repos du dimanche, il propose à l'Assemblée de ratifier cette décision d'après laquelle les confiseurs sont autorisés à vendre leurs articles le dimanche. La décision du Conseil est ratifiée sans opposition; et voilà les confiseurs et les croqueurs de gâteaux contents!...

Mais, ce n'est pas tout: M. Ribordy annonce qu'il vient de recevoir deux nouvelles pétitions, l'une demandant l'abrogation pure et simple du règlement concernant le repos du dimanche et l'autre de la Société des commerçants et industriels demandant le maintien de ce règlement. La question ne peut être tranchée que lorsque le Conseil aura présenté un rapport à ce sujet.

* * *

M. E. de Torrenté rappelle que l'assemblée bourgeoisiale a voté une subvention de fr. 5000 pour l'établissement d'une route aux mayens de Sion. Il demande que de son côté la municipalité s'occupe de cette intéressante question. Les propriétaires d'hôtels des Mayens ont décidé de contribuer pour fr .13.000 à la création de cette route.

M. A. de Riedmatten propose d'inviter le Conseil municipal à faire hâter les études au sujet de la route, afin qu'un décret puisse être le plus tôt possible présenté au Grand Conseil. M. de Riedmatten insiste sur l'utilité de la nouvelle voie de communication qui faciliterait l'accès au joli séjour des mayens, et attirerait ainsi dans cette région de plus nombreux étrangers. Il y a si longtemps d'ailleurs qu'on parle d'une route des mayens .

«Vous vous réjouissez tous, n'est-il pas vrai, dit encore l'orateur, de voir le postillon fédéral monter jusqu'au bord du «bisse».

M. Ribordy déclare que le Conseil accepte la motion de MM. E. de Torrenté et Armand de Riedmatten en ce sens que lorsque les plans et devis de la route seront arrêtés, le Conseil municipal invitera le Conseil d'Etat à présenter au plus tôt un projet de décret au Grand Conseil.

Chamoson—Vente de vins

Une importante vente de vins a eu lieu à Chamoson :quatre vases de fendant 1905, au total 15,500 litres ,mis à prix à 35.5 et 36 cent., se sont vendus 36 et 37.5, prix moyen 36.75; deux autres vases de fendant 1905, au total 4200 litres, mis à prix à 50 et 51 cent., se sont vendus 60.5 et 64.5.

Accidents

Aux forces motrices du Rhône, au barrage du canal d'amenée à St-Maurice, le surveillant manquait depuis vendredi soir. Son chapeau a été retrouvé près du bord. Des hommes fouillèrent le canal et en retirèrent le cadavre du gardien.

* * *

Un ouvrier nommé Sarrasin, originaire d'Orsières, occupé à des travaux de défoncement à Fully ,a été atteint par un éclat d'une pierre qu'il faisait sauter à coups de mine et a été tué sur le coup.

La Maison du Diable

Mr. Fernand du Gros-Riez, d'Abbeville (France), membre de la société d'héraldique suisse, beau-père de notre distingué concitoyen, Mr, le Dr A. de Riedmatten, a eu l'amabilité de nous communiquer l'étude historique suivante, fruit de longues et patientes recherches, étude que nos lecteurs ne manqueront pas de lire avec beaucoup d'intérêt. Nous en remercions sincèrement l'auteur:

«La maison ainsi nommée est située à Sion, à la bifurcation de deux chemins venant de la vallée du Rhône qui se réunissent avant de traverser l'avenue de la gare dans le bas. Cette maison serait restée, sinon inconnue, du moins dénuée d'intérêt pour beaucoup de Sédunois, si plusieurs visites récentes de sociétés savantes n'avaient signalé l'intérêt qui s'y rattachait, tant au point de vue légendaire qu'au point de vue historique.

C'est à une vieille légende que cette maison doit le nom sous lequel elle reste connue, On raconte que, dans l'ancien temps, un chevalier possesseur d'un très vaste domaine, aux environs de la ville, un jour qu'il chevauchait sur ses terres, se trouva tout à coup face à face avec le Diable. Celui-ci l'aborda courtoisement, comme il avait coutume de le faire avec les chrétiens qu'il voulait séduire, et lui proposa un pacte, dans l'espoir de se rendre maître de son âme.

— Je veux, dit-il, bâtir moi-même, un mur de pierre pour enclore ton vaste domaine; en échange de ce service, tu me livreras ton âme, à moins que tu ne réussisses toi-même à faire sur ton cheval le tour de ta propriété avant que j'aie terminé mon travail.

Le chevalier chrétien sans doute peu scrupuleux ou plein de confiance dans la vigueur des jarrets de son coursier, accepta le marché et le pacte fut signé. Satan commença à construire, le chevalier part au galop, franchit la grande distance qu'il doit parcourir pour faire le tour de la propriété et parvient au point de départ avant que Satan eut achevé son travail. Le chevalier sauva ainsi son âme, tout en gardant le profit d'un grand mur de clôture qui ne lui avait rien coûté.

Le Diable outré de dépit, enfonça avec tant de rage ses cornes dans un des deux blocs de roche qui sont devant la maison actuelle qu'il fit deux entailles que l'on montre encore de nos jours.

Telle serait la légende; voyons maintenant l'intérêt que cette maison du Diable peut offrir au point de vue historique.

Un écriteau en bois, placé à l'intérieur au-dessus de l'entrée, porte l'inscription suivante.

W. G. W.
«has œdes prœdie Crozette olim
«viro G. Supersaxo possessor hodieramus
«Antonius du Fay de Lavallaz reparavit
«anno domini M.D.C.C.C,X.L.
Was God will. Ce que Dieu veut.

(devise de Supersaxo). Antoine de Lavallaz, propriétaire actuel de ces édifices possédés autrefois par Georges Supersaxo les fit réparer en l'an 1840.

Cette inscription nous fournit immédiatement de précieuses indications. Ces bâtiments étaient suivant toute vraisemblance la résidence d'été du fameux Georges Supersaxo qui avait une autre demeure plus importante en ville. Elle subsiste encore de nos jours, rue de Conthey. C'est la maison de Lavallaz si remarquable par les magnifiques sculptures qu'elle renferme. On prétend qu'une communication souterraine existait autrefois entre les deux habitations, mais aucune trace n'en paraît avoir subsisté jusqu'à nos jours.

De la famille Supersaxo, ces demeures passèrent dans celle de Monthéys par celle-ci à la famille du Fay de Lavallaz qui les possède encore aujourd'hui. Des fragments généalogiques de ces familles permettent de suivre la transmission de la propriété à travers plusieurs générations et il n'est peut-être pas sans intérêt d'établir comment cette transmission s'est effectuée.

Nous verrons plus loin qu'en 1609, le propriétaire de ces demeures dût-être Jean Supersaxo, fils de Barthélémy et de Julienne Grœly. Il fut successivement capitaine aux gardes, conseiller, bourgmestre, il épousa en cinquièmes noces, en 1609, Annilie Barberini fille de Pierre et de Marguerite de Kalbermatten sa première femme; elle même veuve de François Longeot, lieutenant puis capitaine et gouverneur de Monthey.

Leur fille unique Annilie épousa Yuncker Hanz de Monthéys, enseigne aux gardes suisses au service de la France, bourmestre de Sion, grand bailli du Valais, fils d'Hildebrand Il sénéchal épiscopal et d'Annilie Farel Hoffer sa deuxième femme. Leur fils aîné Jean Etienne grand-châtelain de Sion épousa Christine de Platéa, fille de Benoît et de Christine Roten. De ce mariage, le fils aîné Jean-François-Joseph, châtelain du vice-dominat de Sion, épousa en premières noces Anne-Marie-Christine de Monthéys, fille de Jean Antoine, seigneur de Bernona et de Mujoz, vidonde de Leytron de Martigny et de Sierre, et de Christine de Kalbermatten dont la fille Anne-Judith fut la femme de Jean-Pierre de Monthéys, fils de Petermann et d'Anne-Marie Wolff et eut pour fille Anne-Barbe qui épousa en 1739 Pierre-François-Xavier du Fay de Lavallaz, officier au service de la France, chevalier de St-Louis, fils de Pierre-François-Marie et de Marie-Louise Claudine de Courten.

La descendance se poursuit ainsi: un de leurs fils, Joseph-Maurice, châtelain de Granges et de Bramois épousa le 11 octobre 1785 Anne Marie Christine Catherine Madeleine de Courten fille du comte Ignace-Antoine-Pancrace, colonel du régiment suisse de son nom, lieutenant général des armes du Roi, commandeur de St-Louis, et de Marie-Catherine Ballet .Il fut le père d'Antoine-Joseph qui fit en 1860 les réparations relatives sur l'écriteau.

Abordons maintenant les curiosités principales de cette maison de campagne du pré Crozet. Dès qu'on en a franchi le seuil, on se trouve sous un porche ou passage vouté aboutissant à une petite cour carrée entourée de bâtiments du côté droit et en face, le quatrième côté étant formé par un mur donnant sur la route. Au coin de ce mur et du bâtiment faisant face à l'entrée, existe un escalier extérieur conduisant à une petite chambre qui a dû servir de chapelle et dans laquelle on voit une belle cheminée et des restes de peintures murales sans grand intérêt; il en est différemment de celles qui décorent la voûte et les parois du porche d'entrée.

La voûte, dit voûte d'arête est partagée en trois tracées dont les arêtes sont décorées de peintures formant bandeau avec des motifs d'ornementation du style Renaissance du plus heureux effet. On y distingue des têtes d'hommes au milieu de rinceaux et de volutes variés. Dans chaque compartiment formé par ce bandeau on aperçoit des écussons ainsi que sur les parois latérales entre les retombées des voûtes. Des inscriptions, dont plusieurs sont effacées et d'autres ne se distinguent presque plus, désignent les personnages dont les armoiries sont représentées. Ce sont principalement celles d'ambassadeurs français et suisses venus de Soleure à Sion pour traiter du renouvellement de l'alliance à laquelle la France attachait tant de prix. Le caractère de ces peintures est l'unique date de 1609 qu'on y découvre amènent à penser qu'elles ont été faites en l'honneur des ambassadeurs que Jean Supersaxo mêlé aux négociations diplomatiques aurait voulu recevoir chez lui pendant leur séjour à Sion et dont il aurait tenu à honneur de perpétuer le souvenir (à suivre).

Les travaux de la Commission géodésique suisse au Simplon

Pour compléter les quelques renseignements que nous avons donnés sur les travaux géodésiques au Simplon, nous croyons intéressant de publier quelques passages d'une étude de M. Raoul Gauthier:

Une entreprise aussi importante que celle du percement du Simplon ne devait laisser indifférente aucune branche de la science dans notre pays. Et si la géologie a retiré des enseignements du plus haut intérêt de la connaissance du sous sol du massif montagneux traversé, il devait en être de même à un autre point de vue pour la géodésie.

Dès 1899, la Commission géodésique décidait de procéder à des mesures géodésiques dans le massif du Simplon. Il s'agissait tout d'abord de déterminer les déviations de la verticale produites par ce massif aux deux observatoires marquant les points extrêmes de la direction du tunnel et dans quelques stations déjà déterminées par M .Rosenmund dans son beau travail sur la direction ,la longueur et les altitudes pour la construction du tunnel .

Plus tard, la commission géodésique a ajouté à son programme la mesure de la pensanteur dans l'intérieur du tunnel ,et au moyen du pendule, et cette partie du travail a été terminée l'année dernière.

Les mesures avec le pendule ont été faites aux deux observatoires de Brigue et d'Iselle et dans neuf stations successives dans l'intérieur du tunnel. Leur résultat est naturellement que la pesanteur diminue depuis les deux extrémités vers l'intérieur ,à cause de la masse de la montagne située au-dessus. Mais la diminution n'est pas la même des deux côtés; elle est plus lente du côté de Brigue que du côté d'Iselle, et le minimum de la pesanteur n'est pas déterminé par le puissant massif du Monte-Leone, mais par l'ensemble plus étendu de la chaîne qui va du sommet du col du Simplon vers le Wasenhorn, le Bortelhorn, le Hüllehorn, etc.

Dans sa séance du 6 mai 1905, la Commission géodésique a décidé de pousser ses études au Simplon dans une autre direction encore. Il s'agissait de mesurer le tunnel du Simplon comme une base géodésique de 20 kilomètres de longueur. La mensuration a commencé le

18 mars au matin.

La mesure de retour s'est effectuée d'Iselle à Brigue, du 21 au 23, et le travail a été naturellement un peu plus rapide au retour.

Tant que la mesure se faisait dans la partie rectiligne du tunnel, elle marchait relativement vite et cette partie mesurait heureusement près de dix-neuf kilomètres et demi. Notre vitesse a été variable suivant les sections et, pour finir, l'équipe de M. Rosenmund a fait plus de 500 mètres à l'heure. Mais aux extrémités du tunnel les circonstances étaient moins favorables .Il fallait quitter la voie et mesurer dans les galeries de direction, galeries étroites qui ont servi, pendant la construction, à la détermination exacte de l'axe du tunnel.

Ces raccords avec les repères fixes placés à l'extérieur ont été longs et ont ainsi sensiblement allongé la mesure, surtout du côté d'Iselle, où la galerie de direction est longue de plus de 250 mètres. Enfin, au retour à Brigue, le temps était affreux, avec brouillard, neige et autres inconvénients; et l'opposition des températures entre l'intérieur et l'extérieur amenait tellement de vapeurs dans la galerie que les alignements devenaient très difficiles.

Nous avons cependant pu achever en temps voulu cet énorme travail, de mesurer deux fois aller et retour, cette longue base de 20 kilomètres.

Grâce à la très bonne ventilation, nous n'avons nulle part été exposés à des températures excessives. Le maximum mesuré a été 28°.5. A l'extrémité sud, nous avions 5° environ et à la sortie au nord il gelait, avec —1°.

Le raccord avec l'observatoire d'Iselle a été fait au milieu de notre mesure. Le raccord avec l'observatoire de Brigue comportait une opération spéciale. Il fallait pour cela passer le Rhône et opérer sur sa rive droite dans un terrain accidenté .La neige nous a empêchés de procéder à cette partie du travail le vendredi 23 et elle a été exécutée le lendemain. Pour passer le Rhône, le fil de 24 mètres ne suffisait pas. M. Guillaume avait donc apporté avec lui un fil de 72 mètres, qui se plaçait, comme l'autre, mais que l'on tendait au moyen de poids deux fois plus lourds. L'opération a été longue et délicate, mais a été menée à bien le samedi 24, de 10 h. du matin à 6 h. du soir, avec concordance excellente des mesures dans les deux sens.»

Sion—Conseil communal

(Séance du Conseil du 20 mars).

Vu l'art. 28 du règlement sur la police des constructions et les fêtes qui auront lieu à Sion le 30 mai prochain à l'occasion de l'inauguration du tunnel du Simplon, il est décidé la remise en état de quelques façades de bâtiments.

— L'ordonnance du Conseil municipal concernant les débits de boissons du 11 février 1902 est complétée comme suit :

1) Toute demande de concession de débits de boissons doit être accompagnée d'un plan des locaux de débits et des dépendances nécessaires.
2) La salle de consommation doit avoir au minimum 3 m. de hauteur .
3) Cette demande restera déposée pendant 6 mois sur le bureau du Conseil. Au cours de ce délai ,il sera ouvert une enquête publique sur l'opportunité de l'octroi de la concession sollicitée.
4) Le concessionnaire devra se conformer ,en ce qui concerne l'éclairage, l'aération, le chauffage et l'entretien des locaux aux directions municipales, sous peine de retrait de la concession .
5) La carte des objets de consommation doit être affichée en évidence .Cette carte doit contenir :
   a) la liste des objets de consommation
   b) leur provenance par contrée
   c) leur prix.
   L'inexécution de cette prescription et toute fausse indication de provenance entraîne le retrait de la concession.
6) La concession est accordée au propriétaire de l'immeuble pour lequel la concession est demandée. Celui-ci est responsable du paiement de l'impôt industriel dû pour l'exploitation de la concession.

Les prescriptions contenues sous le chiffre 5 sont applicables également, dès maintenant aux anciennes concessions .

— Il sera pris des mesures pour interdire la vente des boissons alcooliques dans les locaux qui ne sont pas au bénéfice d'une concession.

— Il est donné lecture de la démission de M. le conseiller Ch. de Rivaz comme président de la chambre pupillaire .

Sion—Etat-civil

NAISSANCES

Luisier Louise Angèle de Pierre Maurice ,de Bagnes. — Picozzi Charles de Jules, de Boca (Italie). — Vadi Emmanuel, de Salvator, de Migiandone (Italie). — Luyet Benjamin Jos., de Jean-Baptiste, de Savièze. — Michelloud Henri Jos. de Louis, d'Hérémence. — Schupbach Hélène, d'Ernest, de Biglen (Berne). — Tavernier Marie Justine d'Isidore, de St-Maurice. — Sermier Marie-Yvonne et Sermier Lucien Joseph, jumeaux, de Marcelin, d'Arbaz. — Rössli Marie-Madeleine ,de Félicien, de Sion. — Favre René-Jean, d'Alfred, de Thiérrens (Vaud). — Haenni Marie-Cécile, de Charles, de Sion et Loèche-Ville. — Saillen Francis Louis, de Vérossaz. — Bohler Joseph Albert, de Jules, de Kandergrund (Berne).

MARIAGES

Rössli Charles de Sion et Madeleine Riondet, née Mabillard, de Grimisuat. — Holzer Adrien, de Bellvald et Nager Marie de Blitzingen. — Niederhauser Jakob, d'Erisvil (Berne) et Franzé Clémentine, de Conthey. — Sixt Etienne de Sembrancher et Marie Amacker, d'Eischoll.

DECES

Meyer Louis, de Louis, de Willisau, 75 ans. — Dapraz Constant de Emile, de Sion, 4 mois. — Roux Julie, née Ess d'Albert, de Griminuat, 45 ans. — Revaz Paul ,de Philippe, de Salvan, 4 mois. — Burgener Jos. Marie, de Saas-Fée, 54 ans. — Schwitter Joseph, de Loèche-ville 58 ans. — Morard Catherine née Lovey, de Sion et Ayent, 72 ans. — Zimmermann Samuel, de Benoît, de Wattenwyl (Berne) 78 ans. — Gollet Anna ,de Balthasar, de Sion et St-Maurice, 20 ans.

Rectification

J'en étais sûr! Le sanatorium sédunois n'est qu'un affreux canard lancé par je ne sais quel mystificateur. Pour ma part, je le tenais d'une personne digne de foi, probablement victime comme moi de sa trop facile crédulité.

Ainsi donc ,le Grand-Hôtel de Sion et Terminus reste l'établissement de 1er ordre que l'on connaît, avec cet immense avantage en plus qu'on vient de le doter d'un chauffage central qui sera vivement apprécié des voyageurs qui y passent et qui y séjournent.

C'était là le seul point faible de ce superbe hôtel construit dans des conditions d'aménagement et de confort qui ne le cèdent à aucun autre des plus grands établissements similaires de la Suisse. Ce point vient donc d'être réglé dans un sens absolu, si bien que dès maintenant il n'est pas une pièce de cette maison qui n'ait son radiateur.

Cela m'a permis ,une fois de plus, d'admirer l'excellente situation de l'hôtel, au milieu de très beaux vergers, avec une vue ravissante sur la verdoyante colline des Mayens, les cimes neigeuses du Val d'Hérens et tout le Bas-Valais.

De larges et spacieux balcons s'ouvrent au midi, où l'air et le soleil tombent à foison.

Quand j'aurai ajouté que l'hôtel possède des bains, un joli parc qui s'ombrage doucement, des massifs qui le garantissent du vent et de la poussière, on comprendra que de tels avantages assurent à l'hôtel de Sion une place assez honorable et un succès suffisamment établi pour que l'idée d'un sanatorium n'ait pu germer que dans une imagination fantaisiste ou fantasque .C'est pourquoi je disais à ce sujet dans ma dernière chronique, que je citais le fait « sous toutes réserves ».

Aussi, suis-je heureux d'en donner acte aux propriétaires de l'établissement, qui viennent de donner à leur hôtel une nouvelle direction qui est pleine de promesses et qui peut se flatter de commencer sous les auspices les plus favorables.

J'en donne acte aussi à la ville de Sion, dont la vigilance à l'endroit de l'hygiène et du développement de la gracieuse capitale ne saurait être douteux.

La situation de Sion ,au cœur du Valais, sa nouvelle édilité, ses magnifiques environs, son air remarquablement salubre et son eau qui est une des meilleures du pays, en fait un centre d'étrangers d'avenir, c'est pourquoi l'industrie privée s'est ingéniée à tout mettre en œuvre pour les bien recevoir et, en cette occurence ,l'Hôtel de Sion et Terminus ne manquera certainement pas d'atteindre ce but.

Dont acte. Jean-Jacques.

Bulletin météorologique du 2 avril, 7 h. m.

(Chemins de fer fédéraux)

STATIONS	Temp. Centigr.	TEMPS ET VENTS
Genève	+ 5	Très beau calme
Lausanne	+ 2	« « «
Vevey	+ 3	« « «
Montreux	+ 3	« « «
Sierre	+ 3	« « «
Neuchâtel	+ 4	« « «
La Chaux-de-Fonds	— 1	« « «
Fribourg	+ 2	« « «
Berne	— 1	« « «
Interlaken	— 0	« « «
Bâle	+ 1	« « «
Lucerne	— 0	« « «
Lugano	+ 3	« « «
Zurich	— 0	« « «
Schaffhausen	+ 2	« « «
St-Gall	+ 3	« « «
Coire	— 0	« « «
St-Moritz(Engadine)	— 9	« « «

NOUVELLES DES CANTONS

Zoug

LOTERIE DU THÉATRE DE LA VILLE DE ZOUG

Le tirage de la IIIe (et dernière émission) aura lieu les 7, 8 et 9 mai a. c. Le tirage est public et sous la surveillance du conseil municipal.

Zurich

TENTATIVE DE SUICIDE

Scherrer ,qui a assassiné sa mère et tiré plusieurs coups de revolver sur son père et sa sœur a tenté de se pendre dans sa prison.

Il s'est servi pour cela de son drap de lit, et c'est grâce à l'intervention du geôlier qu'on a pu le sauver.

Scherrer est très agité ,et à toutes les questions qu'on lui pose sur les motifs qui l'ont poussé à commettre son acte, il répond qu'il n'en avait aucun.

ETRANGER

ALLEMAGNE

MINES DE FER

L'«Amberger Volszeitung» annonce qu'on a découvert près d'Auerbach (Palatinat) un gisement de fer considérable .Il s'étendrait sur 3 kilomètres, aurait 50 mètres de largeur et 20 mètres de profondeur. On calcule qu'il suffirait à alimenter les hauts fourneaux d'une société industrielle établie à Rosenberg pendant deux cent cinquante ans. C'est le plus grand gisement découvert en Allemagne.

* * *

INCENDIE DANS UNE MINE

Un incendie s'est déclaré à Gleiwitz (Silésie prussienne), à 345 mètres de fond, dans la mine Riedensgrube. Il a pu être localisé, mais les gaz délétères ont pénétré à l'endroit où s'étaient réfugiés quarante mineurs qui se sont trouvés en danger de mort .L'équipe des sauveteurs les a tous remontés; ils étaient asphyxiés, mais trente ont pu être reconduits immédiatement chez eux. Sur les dix autres, deux sont morts.

FRANCE

LES « CADAVRES VIVANTS » RETIRÉS DES MINES DE COURRIERES

Le «Journal et feuille d'Avis» a annoncé dans ses dépêches de vendredi le sauvetage miraculeux de 13 mineurs (et non 14) qui ont été retirés vivants encore du tombeau sinistre où ils étaient ensevelis depuis vingt jours.

Un reporter du «Temps», témoin oculaire raconte les scènes émouvantes du sauvetage et rapporte le récit d'un de ces pauvres «cadavres vivants».

C'est à sept heures et demie du matin vendredi, que les survivants ont été découverts dans des circonstances dramatiques.

Une équipe de travailleurs allait remonter au jour après une nuit employée à combattre l'incendie, lorsqu'elle vit venir à elle un groupe de treize hommes, la figure hâve, les yeux enfoncés dans l'orbite, la barbe hirsute, se traînant avec peine.

A une question qui leur était posée, l'un d'eux, Nemy, le plus fort, le plus vaillant, répondit qu'ils venaient de la fosse No 5, à Méricourt. Ils se firent connaître. On juge de la stupéfaction des travailleurs lorsqu'ils se rendirent compte qu'ils étaient en présence de camarades qui, après être restés plus de vingt jours ensevelis vivants dans la mine, venaient d'être retrouvés.

En hâte, on apportait des bottes de paille à l'accrochage, dont on garnissait la cage le plus commodément possible et, avec de grandes précautions, on y installait les malheureux qui étaient remontés au jour.

Par le téléphone, on avait prévenu la direction des mines, dont le siège est à Billy.

MM. Lavaur, directeur, et Weiss, ingénieur, chargé de la direction des travaux; le docteur Lourties, médecin en chef de la Compagnie, frère du sénateur; des ingénieurs, une douzaine d'ouvriers, sont restés près de la fosse, attendant, anxieux, l'arrivée de la cage. Enfin le treuil se met en marche lentement avec d'infinies précautions. La cage apparaît, s'arrête. Les treize hommes en sortent péniblement, mais sans aide. La lumière du jour les éblouit, eux, qui depuis un si long temps, ont vécu dans les ténèbres du fond sans lumière, ils portent leurs mains devant leurs yeux.

Vous pouvez difficilement vous dépeindre notre émotion, disait M. Lavaur. Tous la tête nue, nous avions les larmes aux yeux. Avec d'infinies précautions, on conduisit les survivants à l'infirmerie de la fosse, où on les fit étendre sur des matelas.

Les docteurs Lourties, Menet et Lecut ,leur prodiguèrent des soins empressés. Presque tous répondaient aux questions qui leur étaient posées, beaucoup avec hésitation, le regard vague, mais cependant d'une manière sensée. Nemy qui a gardé le plus de lucidité parlait beaucoup, réclamait son père, un petit vieillard à cheveux blancs. Les médecins durent lui imposer silence, mais Nemy continuait :il demandait des nouvelles de sa femme, puis voyant le directeur, M. Lavaur, il lui tendit les mains et lui dit: «Bonjour.»

Le directeur le pria de se taire, mais Nemy continua :

»J'espère qu'on va me laisser rentrer, je vais bien, je veux aller chez moi, vous voyez M. le directeur, que je vous reconnais, que j'ai toute ma mémoire. Ma femme est de Grenoble comme vous, j'ai connu votre secrétaire Gardon en Espagne.»

Il fallut user d'autorité pour imposer silence à Nemy.

A L'INFIRMERIE

On fait prendre aux treize mineurs sauvés des cordiaux, du café, du lait, qu'on leur fait absorber par petites gorgées avec des cuillers, mais le liquide lui-même passe difficilement. Un jeune galibot ne peut rien prendre et vomit tout ce qu'on lui donne. L'infirmerie est pleine de monde. Les infirmiers improvisés sont trop nombreux, il y a dix personnes donnant des soins aux malades.

Des gendarmes sont placés à la porte d'entrée et ont la consigne de ne laisser passer que les parents des survivants. Peu après ceux-ci arrivent; avant d'être introduits dans l'infirmerie, des recommandations leur sont faites, principalement de ne pas trop faire parler les malades en raison de leur faiblesse.

Petit à petit, on organise l'infirmerie. Des lits avec des draps ont été apportés. On y étend les survivants, après les avoir déshabillés, mais ils sont saisis par la fraîcheur de la matinée, et on doit amonceler sur eux les couvertures, sous lesquelles on voit leurs membres frissonner. Les scènes de reconnaissance ont été très émouvantes.

RÉCIT DU MINEUR NÉMY

Le mineur Némy a fait le récit suivant des vingt jours d'angoisses qu'il vient de passer au fond de la mine:

»Le jour de l'explosion je me suis réfugié aux environs du No 3, affolé, cherchant un abri contre les mauvais gaz et une issue pour sortir. J'étais sans lumière. De temps en temps, je heurtais des cadavres. Je me souviens d'être tombé sur un tas où il pouvait bien y en avoir cinquante. J'ai fini par gagner le sommet de l'exploitation et j'ai entendu des voix. Je me suis dirigé de ce côté, où j'ai retrouvé les camarades qui sont maintenant avec moi et qui s'étaient réfugiés dans un recoin de leur coupe. Ils espéraient que je venais du jour pour les délivrer et leur désespoir fut grand quand ils apprirent que j'étais enseveli comme eux.

Je les réconfortai comme je pus et leur dis que tout espoir n'était pas perdu, qu'on viendrait sûrement à notre secours et que, dans tous les cas, nous devions chercher à sortir de cet enfer. Nous sommes restés huit jours dans cette coupe, car j'ai la notion exacte du temps, n'ayant jamais oublié de remonter ma montre. Bientôt, nous nous sommes trouvés sans provisions. A tâtons, nous cherchions par terre, nous mangions tout ce qui nous tombait sous la main, de la terre, des écorces des boisages, Nous cherchions alors à sortir de ce cul-de-sac. Nous partons dans la mine en nous glissant sous les éboulements, heurtant des cadavres dans l'obscurité. Souvent, nous arrivions à des tailles sans issues et nous devions revenir sur nos pas. Je marchais en tête, tenant mon galibot par la main .De temps en temps, nous faisions l'appel pour voir s'il ne manquait personne.

Enfin, au soir, nous arrivons dans une écurie. Nous y avons trouvé de l'avoine que nous avons mangée. Deux jours après, nous rencontrions le cadavre d'un cheval :il était déjà décomposé, mais nous avons taillé dedans avec nos couteaux, nous avons mangé de sa viande, avec de l'avoine et de l'écorce des bois.

Et Nemy sort de sa poche un morceau de toile dans lequel se trouve enveloppé un morceau de viande qui dégage une odeur infecte, de l'avoine et de l'écorce d'arbre, puis il continue:

— Ce qui nous a le plus manqué, c'est l'eau, nous mélangions celle qui se trouvait dans nos gourdes avec notre urine et nous buvions le mélange. Ces jours derniers, sentant que nous ne pourrions plus résister longtemps, nous nous étions séparés en 3 groupes pour tâcher de trouver une issue, mais restant en communication par des appels fréquents. Hier soir, nous avions senti l'air frais qui nous a guidés; l'espoir est un peu revenu; finalement, nous sommes arrivés à l'éboulement près de l'accrochage et nous avons été sauvés.

NOUVEAUX DÉTAILS

Un autre mineur Wattiez dit encore, répondant à ceux qui le questionnent à l'infirmerie:

— Est-ce que vous dormiez?

— Non, on avait trop froid. Moi, j'avais un bon paletot. Mais les autres n'étaient pas vêtus. Pour se réchauffer, ils se serraient les uns contre les autres. Les dix premiers jours, nous avions des allumettes, et nous pouvions regarder l'heure à la montre de Némy. Mais ensuite, nous avons été plongés dans l'obscurité.

— Et pour manger?

— J'ai mangé du bois. Moi, je ne pouvais pas avaler. Les camarades m'ont donné de la viande, c'était meilleur.

— Et Némy?

— Némy! Il nous empêchait d'être tristes. Hier soir, il nous disait: «On vient à notre secours, j'en suis sûr. Demain, nous sortirons et nous remonterons au jour. Il est bien entendu qu'en arrivant sur le carreau, nous nous ferons tous photographier en groupe.« Et il riait. Mais, moi, je ne riais pas.

L'ÉTAT DES MALADES

Le docteur Lourties, qui a longuement examiné les survivants donne l'appréciation suivante:

»La consommation qu'ils ont faite d'écorce de bois, d'avoine, de viande corrompue et d'urine a déterminé dans leur organisme une production considérable de ptomaïnes. Maintenant la réaction se produit. D'abord, je leur ai donné à chacun une cuillerée de lait; puis de vingt minutes en vingt minutes, en tenant compte du pouls et de la température, quelques nouvelles gouttes.

A deux, dont le pouls était très faible, j'ai administré un peu de café. Vous savez ce qu'ils ont bu et mangé. Ils sont gavés d'infections ,ce qu'il faut éviter c'est qu'une fièvre infectieuse se déclare; mais je les surveille et j'espère les sauver.

Les dernières nouvelles nous annoncent que l'état des mineurs s'est sensiblement amélioré. On les alimente toujours avec du lait à petite dose.

NOUVELLES RECHERCHES

Dès qu'ils ont connu dans ses grandes lignes, le récit des «treize», les ingénieurs de Courrières Petitjean et Fournier ont constitué une équipe de quinze hommes et sont descendus dans la fosse No 2, emportant avec eux des vivres pour le cas où un éboulement leur couperait la retraite. Il était dix heures moins un quart du matin. Parvenus à l'accrochage, les dix-sept hommes ont cheminé en sens inverse de l'itinéraire suivi par les «rescapés». Après avoir franchi sans encombre l'éboulement de 80 mètres, rampant, grimpant, se faufilant entre les blocs, ils ont gagné les quartiers de la fosse No 3, criant, battant, appelant aux parois des galeries et sur les tuyaux le rappel de détresse. Mais ils n'ont trouvé âme qui vive.

Vers une heure et demie, les ingénieurs du contrôle Weiss et Léon, descendus à leur tour, sont allés les rejoindre et ont poursuivi avec eux sans plus de succès l'exploration.

A quatre heures moins un quart, la caravane, au prix de difficultés que les «treize survivants» connaissent trop, sont arrivés à l'accrochage du puits No 3, et là, au milieu des cadavres amoncelés devant les écuries du Nord, ils ont reconnu à son caban de toile cirée le corps de l'ingénieur Barrault.

A cinq heures et demie du soir, les explorateurs sont remontés.

— Nous avons battu le rappel tant que nous avons pu, ont-ils déclaré. Nous avons écouté. Mais rien, aucun bruit n'est venu frapper nos oreilles.

LES PRÉCÉDENTS

Le seul précédent de ce genre que l'on connaisse remonte à 1859. C'est l'aventure des noyés de Halle (Gand). Onze ouvriers restèrent ensevelis pendant quatorze jours en buvant de l'eau dans un cul-de-sac où un éboulement avait comprimé de l'air .Ayant entendu leur appel de détresse, on pratiqua un forage et on les tira du gouffre le quinzième jour.

DEPECHES

AU MAROC

Paris 2. — Une dépêche de Sidi el Abbès au «Matin» annonce que la canonnière «Turki» a bombardé pour la troisième fois la factorerie de Marchika.

MYSTERE

Toulon 2. — L'escadre de la Méditerranée a reçu l'ordre de faire appareiller tout de suite «La Marseillaise» pour une destination inconnue.

GRÈVE GÉNÉRALE

Lens 2. — Cinq cent mille mineurs obéissent au mot d'ordre de l'Union et ont quitté le travail.

On croit ,cependant, qu'une centaine de mille ne tarderont pas à reprendre l'ouvrage dans les districts où les patrons accepteront le contrat de 1903.

LES REVENANTS

Lens 2. — M .Barthou, ministre des travaux publics a rendu visite aux survivants .Il les a félicités et leur a remis des distinctions.

GREVE DES GENS DE MER

Hambourg 2. — Une assemblée des gens de mer a décidé de suspendre le travail dès ce matin.

Les ouvriers du port sont invités à une réunion qui aura lieu ce soir et où il sera pris des décisions définitives au sujet de la grève.

Un nom sur toutes les lèvres

Le nom des pilules Pink est sur toutes les lèvres, et cela est très naturel. Songez aux nombreuses guérisons qu'elles ont données. Songez à la satisfaction éprouvée par tous ceux qui, après avoir essayé quantité de médicaments ,étaient en fin de compte toujours aussi malades, et qui, après avoir pris les pilules Pink, ont retrouvé une bonne santé sur laquelle ils ne comptaient plus. Le nom des pilules Pink est sur toutes les lèvres, comme pourrait l'être celui d'un grand médecin qui aurait eu la faculté de pouvoir soigner et soulager les habitants de toute la Suisse. Le nom des pilules Pink est sur toutes les lèvres, particulièrement en ce moment.

On entend souvent ce dialogue : « — Voyons, mon ami, vous qui êtes toujours en parfaite santé, vous sur qui l'âge semble n'avoir aucune prise, dites-moi votre secret. — Mon secret? La cure de printemps que je fais régulièrement tous les ans avec les pilules Pink. Je les prends pendant quelques semaines, j'y puise des ressources de sang et de force et cela suffit pour me maintenir en bonne santé jusqu'au printemps prochain. Au printemps prochain je recommencerai et j'espère recommencer ainsi longtemps encore. »

Faites, vous aussi, votre cure de printemps avec les pilules Pink. Vous ne pouvez vous imaginer toute le bien que vous en ressentirez. Il vous semble qu'un nouveau sang coule dans vos veines, qu'une nouvelle sève se répand dans votre organisme. Toutes les impuretés que votre corps a emmagasinées par les voies naturelles, grâce au bon fonctionnement des reins, du foi, de l'intestin. Ces impuretés doivent être éliminées par ces organes, elles ne doivent pas sortir de la peau. Les personnes qui ont à la figure ou sur les mains de l'eczéma, des dartres, celles qui ont des rougeurs des furoncles, ces personnes certainement n'éliminent pas. Leurs reins, leur foie, leur intestin fonctionnent mal, et ces personnes n'ont certainement pas fait la cure des pilules Pink. La cure des Pilules Pink ne vous donne pas un soulagement momentané. Le bon effet de cette cure persiste et vous permet de supporter sans fatigue la longue période déprimante des chaleurs. Les pilules Pink donnent du sang, elles donnent de l'appétit, elles favorisent les digestions, tonifient le système nerveux. Vous ne pouvez trouver un meilleur traitement pour l'amélioration de votre état général. Le traitrement convient à tout le monde. Il n'est contraire à aucun tempérament, il fait du bien à tous les tempéraments. Il est aussi favorable aux enfants, filles et garçons, qu'aux adultes et aux personnes âgées. Nous savons ce que valent les pilules Pink. Nous voyons mieux que quiconque, par les lettres que nous recevons, combien est grande la quantité de personnes à qui les pilules Pink ont fait du bien. Nous ne pouvons vous faire un meilleur souhait que de vous voir commencer ce traitement bienfaisant, et nouss sommes certains que lorsque vous l'aurez commencé, vous demanderez de vous même à le continuer.

Les pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt MM. Cartier et Jörin, droguistes à Genève, au prix de 3 fr. 50 la boîte, 19 fr. les 6 boîtes, franco.

ABONNÉS ET LECTEURS

DE LA FEUILLE D'AVIS DU VALAIS, faites vos achats dans les magasins et chez les negociants qui publient leurs annonces dans ce journal.

Commerçants et Industriels!!

Voulez-vous ouvrir de nouveaux débouchés?

Voulez-vous donner plus d'extension à vos affaires?

Insérez dans la

FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Tarif d'insertion:

10 cent. la ligne ou son espace pour le Valais.
15 cent. pour la Suisse.
20 cent. pour l'étranger.

Adresser les ordres d'insertion directement à l'administration du Journal à Sion:

Imprimerie Gessler,
rue de la Dent Blanche.

LOTERIE

En faveur de la Construction d'un NOUVEAU THEATRE DE VILLE à Zoug.
Sous la surveillance du Conseil municipal de Zoug

Listes de **Tirage** à 20 cts. de la 3me et dernière émission de la Loterie du Théatre de Zoug après le 15 août 1905.

Gros lot. **30.000** frs. 8288 lots à **150.000** frs. 11 billets p. **10** frs.

197 **Bureau de la Loterie du théatre de Zoug.**

L'IVROGNERIE N'EXISTE PLUS

Un échantillon de ce merveilleux Coza est envoyé gratis.

Peut être donné dans du café, du thé, du lait, de la liqueur, de l'absinthe, de la bière, de l'eau ou de la nourriture sans que le buveur ait besoin de le savoir

La poudre **COZA** vaut mieux que tous les discours du monde sur la tempérance car elle produit l'effet merveilleux de dégoûter l'ivrogne de l'alcool. Elle opère si silencieusement et si sûrement que la femme, sa sœur ou la fille de l'interesse peuvent la lui donner à son insu et sans qu'il ait jamais besoin de savoir ce qui a cause sa guerison

La poudre **COZA** a reconcillie des milliers de familles, sauvé des milliers d'hommes de la honte et du deshonneur, et en a fait des citoyens vigoureux et des hommes d'affaires capables; elle a conduit plus d'un jeune homme sur le droit chemin du bonheur et prolonge de plusieurs annees la vie de beaucoup de personnes.

L'institut qui possède cette merveillense poudre envoie gratuitement à tous ceux qui en font la demande, un livre de remerciements et un echantillon. La poudre est garantie absolument inoffensive.

ECHANTILLON GRATUIT
Coupon No 416
Découpez ce coupon et envoyez-le à l'institut à Londres.
Lettres à affranchir à 25 cts.

COZA INSTITUTE
Dept. 416 307
62, Chancery Lane Londres (Angleterre)

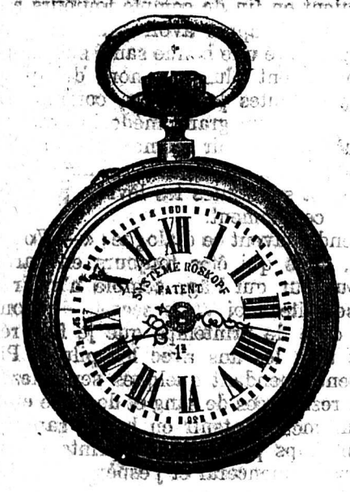

TOUJOURS PRÊTS A EXPÉDIER

Remontoirs ancres, très solides et bien réglés. — Grandeur exacte au dessin ci-contre. Chaque montre est munie d'un bulletin de **garantie** pour **3 ans**. En cas d'accident, rhabillage **gratis** et immédiat.

Fr. 8.50 en nickel ou acier noir.
» 9.50 en nickel décorée, cadran couleur.
» 15.— en argent contrôlé et gravé

Envoi franco contre remboursement par la fabrique

Ls WERRO FILS

MONTILIER près MORAT

Maison de confiance fondée en 1896

Atelier spécial pour rhabillages de montres de tous genres, aux prix les plus bas. — On accepte en paiement les vieilles boîtes de montres or et argent. 503

SOCIETÉ DES Usines de Grandchamp et de Roche

à GRANDCHAMP

PRÈS 412
VEYTAUX-CHILLON (VAUD)

FABRIQUES DE GYPS ET, CHAUX
CIMENT MIXTE (Rochite)
CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL
A
GRANDCHAMP, ROCHE ET VILLENEUVE

PRODUCTION MOYENNE PAR AN
3000 wagons de 10 tonnes

DIPLOME à L'EXPOSITION de ZURICH de 1883

MÉDAILLES DE VERMEIL à L'EXPOSITION D'YVERDON de 1894

Médaille d'or, Genève 1896. — Médaille d'or, Vevey 1901.

FOURNISSEURS
DE CHAUX ET CIMENT POUR LES

Travaux de Chèvres, du Pont de la Coulouvrenière et du Pont du Mont Blanc à Genève, pour les fortifications et les forces motrices du Rhône de St-Maurice, les travaux de l'entreprise du tunnel du Simplon, les chemins de fer Viège-Zermatt, Martigny-Châtelard, etc., etc.

3 Avantages

sont offerts grâce à mes *achats en gros* ce qui augmente chaque année la vente de mes chaussures:

1° la bonne qualité!
2° la bonne forme!
3° le bas prix!

par exemple:	Nos.	Frs.
Souliers forts pour ouvriers, ferrés, 1re qualité	40|48	7.50
Souliers à lacer pour messieurs, crochets, ferrés, solides.	40|48	8.50
Souliers de dimanche à lacer pour messieurs, avec bouts, solides et élégants	40|48	9.—
Souliers pour dames, ferrés, solides	36|42	6.—
Souliers de dimanche à lacer pour dames, avec bouts, solides et élégants	36|42	7.—
Bottines de dimanche pour dames, à élastiques solides et élégantes	36|42	7.50
Souliers pour garçons et fillettes, solides	26|29	5.80
Souliers pour garçons et fillettes, solides	30|35	4.80

Grand choix de chaussures en tous genres.

D'innombrables lettres de remerciement, constatant la satisfaction de ma clientèle et provenant de toutes les contrées de la Suisse et de l'Etranger, sont à la disposition de tout le monde.

Mon premier principe est de ne point tenir de marchandises de qualité inférieure qu'on offre si souvent sous des désignations trompeuses et qui ne se distinguent que par le bon marché, et *non pas par la solidité*. — Garantie pour chaque paire. — Echange immédiat et franco. — Prix-courant avec plus de 300 illustrations, *gratis et franco*.

Rod. Hirt, Lenzbourg.

La plus ancienne et la plus grande maison d'expédition de chaussures de la Suisse.

Travail pour Tous

La Cie La Ruche Machines à tricoter, nouveau système très simple et rapide **la seule ayant obtenu la médaille d'or à l'exposition „AU PALAIS DE LA FEMME" à PARIS en Février 1905** cherche personnes des deux sexes pour travailler pour elle.

Bon gain assuré et travail continu

520 Demander renseignements de suite à (Za-1700-g)
Cie La Ruche, Léop. Robert, 82, La Chaux de Fonds

TENTEZ LA FORTUNE

Avec seulement **2** versements l'un de **5** fr. l'autre de **7** fr.
GARANTIS REMBOURSABLES A 100 FR. AU MINIMUM
8 FOIS LA SOMME DÉBOURSÉE

Dès le premier versement de 5 fr. vous aurez:
25 N^os de titres, dont vous devenez co-propriétaire et avec lesquels vous participez à **52** tirages en deux ans:

40 GROS LOTS	1 de	UN MILLION		7 de	250.000
	8 de	500.000		1 de	200.000
	22 de	100.000		4 de	25.000
	8 de	50.000		22 de	10.000
	16 de	20.000			

Plus de **200.000** Lots pour près de **20 Millions.**
Paiement des Lots garanti par l'Etat — **Sécurité absolue.**

Contre le 2e versement facultatif de 7 fr. à effectuer à votre convenance de suite ou dans un mois, vous recevrez **Un Titre**, votre propriété entière, dont le remboursement **à 100 fr. vous est assuré. Surveillance de l'Etat**

PROCHAIN TIRAGE: 17 Avril 1906

Verdeau, Agt. Gén. 3, r. Confort LYON.

Envoyer mandat - Ordres contre rembours acceptés.
VENTE au comptant et à terme de toutes VALEURS A LOTS.

Demandez partout
la véritable chicorée 481
Franck
au moulin à café
en boîtes et en paquets,
reconnue partout comme le meilleur des mélanges au café
16 FABRIQUES, 36 MÉDAILLES.

Vin blanc

de raisins secs
à **Fr. 20.**— les 100 litres

Vin rouge

(garanti naturel, coupé avec vin de raisins secs)
à **Fr. 27.**— les 100 litres

pris en gare de Morat contre remboursement. — Analysé par les chimistes. — Fûts à dispositions. — Echantillons gratis et franco,
497 **OSCAR ROGGEN, MORAT**

LACTINA SUISSE

Lait artificiel pour veaux

tenu sous le contrôle du laboratoire fédéral

Aliment complet REMPLAÇANT AVEC UNE ENORME ÉCONOMIE LE LAIT NATUREL pour l'élevage des veaux, porcelets, etc.
(Maison fondée en 1882)

En sacs de 5, 10, 25 et 50 kilos.

A. PANCHAUD, Fabric. à VEVEY

En vente chez les principaux négociants, droguistes et grainiers. (424)

Instruments de musique

A. DOUDIN, Bex

Fournisseur de l'Armée fédérale

Magasin le mieux assorti e tous genres d'instruments de musique. Fourniture pour **tous les instruments.** Achat, échange et location de pianos, harmoniums, etc. *Cordes renommées.* 415

Nicklage — Argentures

Adressez-vous de préférence aux fabricants plutôt qu'aux revendeurs, vous serez mieux servis et à meilleur marché.

Feuilleton de la *Feuille d'Avis du Valais*

(2)

LE FORGERON DES VERRIÈRES

traduit de l'allemand

PAR FERDINAND DE SÉPIBUS

Les contrebandiers eux aussi avaient durant ce temps bu force rasades et il fut décidé entre eux que puisque le grand coup était manqué on jouerait un bon tour aux douaniers, mais bien que plusieurs propositions fussent faites, on ne tombait pas d'accord. Après bien des délibérations de part et d'autre, le gros Jacques déclara avoir trouvé quelque chose de fameux à faire rire aux larmes tout le Canton et crever de dépit les douaniers puis à voix basse il communiqua son idée à ses collègues en contrebande.

Un immense éclat de rire retentit dans le petit local quand le gros Jacques eut fini de parler et de tous les côtés les cris de: Bravo! bravo! gros Jacques, elle est ultra bonne celle-là! mettons nous immédiatement à l'œuvre car voici bientôt 10 heures, et les habitants de Verrières sont couchés depuis longtemps déjà.» Aussitôt dit, aussitôt fait, le forgeron des Verrières fut transporté dans une chambre à côté, où on lui lava proprement le visage et les mains, sa grande et belle barbe tomba impitoyablement sous les coups de ciseaux, puis il fut rasé dans toutes les règles de l'art, enfin sa moustache relevée en croc, ses cheveux bien peignés, on le débarrassa de ses habits de forgeron, pour lui endosser ceux de Commissaire des finances-chef, que le gros Jacques venait justement d'apporter, puis après qu'on lui eut placé un pince-nez sur les yeux, bouclé le ceinturon autour de la taille, le pseudo-Commissaire qui durant cette opération n'avait cessé de dormir et de faire entendre de sourds grognementss, fut transporté bien délicatement jusqu'à la caserne des douaniers, où il fut placé sur un banc, près de la porte d'entrée.

Après lui avoir bien remis en place, casquette, capote et sabre, redressé le pince-nez, un des trois contrebandiers qui avait aidé au transport, tira violemment la sonnette de nuit. Bientôt dans l'intérieur une fenêtre s'ouvrit et une voix cria: «Qu'y a-t-il?

— C'est répondit le gros Jacques, en faussant la voix, M. le commissaire des finances Chef; il est indisposé, nous l'avons fait asseoir sur le banc, descendez immédiatement.

Et nos deux compères déguerpirent prestement.

Bientôt après, la porte d'entrée s'ouvrit, donnant passage à deux douaniers, dont l'un portait une lanterne.

A la vue de M. le commissaire-chef, ils lui firent plusieurs profondes révérences et saluèrent militairement. Mais comme leur chef ne donnait aucun signe de vie ils se grattèrent simultanément derrière l'oreille, se regardant très perplexes.

M. le commissaire-chef habitant Dijon et n'ayant pas encore visité le poste des Verrières depuis l'arrivée des nouveaux douaniers, ceux-ci ne connaissaient donc point leur supérieur et supposèrent que c'était dans ce but que M. le commissaire était enfin là.

Mais à une heure si tardive? Et pour quelle raison M. le commissaire persistait-il dans son mutisme?

Enfin, prenant le courage à deux mains, ils s'approchèrent timidement de celui qui était assis la tête penchée sur la poitrine, comme s'il était en proie à une préoccupation absorbante. Après avoir dévisagé M. le commissaire, ils s'aperçurent enfin qu'il dormait profondément, que leur chef n'était pas seul, qu'un singe monstre, un gorille l'accompagnait.

Ils appelèrent alors leurs camarades à l'aide puis, tous transportèrent M. le commissaire jusque dans la chambre de leur sous-chef absent et le déposèrent délicatement, avec mille précautions sur le canapé, lui enlevèrent sa casquette, son sabre et se retirèrent sur la pointe des pieds pour regagner leur couche. Un instant après, le gros Jacques se faufilait vers la caserne, jetait un regard sur le banc et le voyant inoccupé, il eut un gros rire, et disparut dans l'obscurité.

M. le Commissaire-chef dormit sur le canapé sinon du sommeil du juste, du moins comme un ours, ronflant comme une marmitée de pommes de terre sur le feu.

Au clocher voisin, il venait de sonner 7 heures, il faisait grand jour déjà quand le forgeron des Verrières se réveilla.

— Où suis-je, pensa le pseudo-commissaire en jetant des regards étonnés autour de lui? C'est étrange se dit-il, en faisant des gros yeux! Et dans quel diantre de costume me suis-je fourré?.. Cette capote, cette tunique, aux boutons dorés! Sur la table une casquette galonnée sur toutes les coutures, ce grand bancal. Nous ne sommes pourtant pas en temps de Carnaval que je sache! C'est en perdre la tête! D'un bond, le forgeron fut sur les pieds et courut au miroir! Là notre homme se trouva face à face avec un visage qui lui était tout à fait inconnu!! «Non je ne me souviens pas d'avoir déjà vu ce type-là... pourtant ces yeux? Ce menton rasé, ces moustaches en croc, sur l'appendice nasal, un pince-nez. Ou diantre ai-je déjà vu cette binette? Saperlotte en voilà un noble Monsieur! Puis d'un coup de main il enleva le pince-nez qui lui gênait la vue. Ce fut alors seulement que le forgeron s'aperçut qu'il était habillé en douanier. Il n'y avait pas à en douter, car voici les tresses sur les épaules, les étoiles au col. De plus en plus perplexe, notre homme encore à moitié étourdi par les libations de la veille, court à la fenêtre. Il pleut, un épais brouillard s'est répandu sur la contrée; pas moyen de savoir où il se trouve.

Le forgeron alors commença à se demander «Suis-je vraiment un douanier? Je croyais pourtant que dans le temps, j'étais forgeron... Aurais-je rêvé cela? Puis inspectant minutieusement la chambre il tombe tout à coup en arrêt devant un crochet auquel était suspendue une belle mantille ainsi qu'un chapeau de dame richement garni: «Diable! diable! Serais je pardessus le marché marié? Et avec une de ces poupées à la mode encore!! Cela serait à ... mais non ce n'est pas possible, ma femme est une grosse luronne de paysanne et s'appelle Eulalie... où bien ai-je encore rêvé cela? Ou serais-je véritablement douanier? Elle serait bonne celle-là! Dans ce cas malheur à moi.

Tout à coup on frappa à la porte: «Entrez» cria le pseudo-commissaire-chef. La porte s'ouvrit et un jeune douanier fit son entrée:

— Bonjour, monsieur le Commissaire-chef!

Il fit au forgeron, courbette sur courbette.

» Monsieur le Commissaire-chef a-t-il bien dormi. A-t-il des ordres à donner?. Peut-être désirez-vous un café? Où bien Mr. le Commissaire désire-t-il encore se reposer?

— Que le diable t'emporte, toi et ton Commissaire-chef, hurla le forgeron.

— Mr. le Commissaire serait-il indisposé?

— Mais par tous les Saints du Paradis, suis-je vraiment le Commissaire?

— Mais, monsieur le Commissaire!! Vous devez savoir cela mieux que moi, Monsieur.

— Je ne sais rien du tout!!!

Dois-je peut-être appeler Mr. le Surveillant

— Quant à moi; appelle qui tu voudras!!

Le jeune douanier tout interloqué quitta la chambre et bientôt après apparut le surveillant.

Celui-ci avait durant la nuit fait des reconnaissances le long de la frontière et n'avait encore vu le Commissaire-chef, qu'il connaissait personnellement, aussi grande fut sa surprise en se trouvant en présence d'un supérieur qu'il ne connaissait pas.

— Monsieur le Commissaire-Chef est certainement d'un district voisin, demanda-t-il tout en faisant au forgeron une profonde révérence.

(A suivre).